



Contestation sur une vente de maison

Par **flot**, le **06/04/2010** à **14:50**

Bonjour,

j'ai vendu une maison en l'état. j'ai habité ctte maison 25 ans avec ma famille. le chauffage était au gaz, je n'ai jamais eu de problème . récemment j'avais installé un insert dans une cheminée. ceci était pour moi un chauffage très occasionnel et d'appoint. l'acquéreur a supprimé le chauffage au gaz, il a utilisé pour toute la maison l'insert, et il y a eu un début de feu de cheminée.

depuis il me harcèle , voulant me rendre coupable de je ne sais quels maux, il a également contacté mes ex-voisins pour avoir des témoignages contre moi ; tous ont refusé. le dernier entretien téléphonique que j'ai eu avec lui, je lui ai demandé de cesser de me harceler.

Que puis je faire, quels sont mes droits ?

Quels sont les siens ?

Le notaire chargé de la vente me dit qu'il peut m'envoyer devant les tribunaux et comme c'est un procédurier (procès en cours) je crains le pire, je n'ai rien à me reprocher mais je n'ai pas envie d'être ennuyé avec cette histoire.

merci de vos informations.

Par **fif64**, le **06/04/2010** à **17:47**

Vous n'êtes pas responsable des vices cachés. cette cheminée marchait très bien quand vous y habitez. Donc vous n'y êtes pour rien.

Ne cédez pas à la pression, et éventuellement allez voir un avocat. Un courrier d'avocat peut vite calmer certaines ardeurs avant d'arriver devant le juge.